

BASSE DANSE COMMUNE ET REGULIERE

Extraits de l'Orchésographie (Thoinot Arbeau)

"Il y avoit deux sortes de basses dances les unes communes et regulieres les aultres irregulieres..."

"La basse dance entière contient trois parties: La première partie est appelée basse dance: La seconde partie est appelée retour de la basse dance: Et la troisième & dernière partie, est appelée tordion..."

Memoire des mouvementz pour la basse dance

R b ss d r d r b ss d d d r d r b ss d r b c

Memoire des mouvementz pour le retour de la basse dance

b d r b ss d d d r d r b c

Les pas de basse danse en France au XVIème siècle sont:

- révérence (R) qui se fait au début et à la fin. Entre les parties, elle est notée "c", pour congé.
- branle (b)
- pas simples (ss), toujours par deux
- pas double (d)
- reprise (r)

Thoinot Arbeau, né en 1520 et mort en 1595, écrivait à la fin du XVI^e siècle: *"les basses dances sont hors d'usage depuis quarante ou cinquante ans: Mais je prevoy que les matrones sages & modestes les remettront en usage, comme estant une sorte de dance pleine d'honneur & modestie."*

Le tordion, présenté par Arbeau comme la troisième partie de la basse danse, est "l'ancêtre" de la gaillarde. Il se danse sur un tempo un peu plus rapide que la gaillarde et plus près du sol: *"le tordion n'est aultre chose qu'une gaillarde par terre"* (T. Arbeau)